
LA MAITRISE DES FRAIS DE JUSTICE : LES EMPREINTES GENETIQUES

Ministère concerné	Justice
Programme concerné	Justice judiciaire
Contexte de l'audit	<p>Les frais de justice sont en progression constante et rapide (de près de 17 % par an). En 2004, la dépense s'élève à 411 M€. La mise en œuvre des nouvelles technologies (analyses génétiques, interceptions sur téléphonie mobile) pèse fortement sur cette dépense.</p> <p>La nécessité de les limiter autant qu'il est possible devient une priorité. La première action portera sur les analyses génétiques, qui connaissent le taux de progression le plus important depuis deux ans (+ 37 % en 2004). La création d'un fichier national automatisé d'empreintes génétiques (FNAEG) conduit en effet à la multiplication des actes.</p> <p>Les conclusions de cet audit seront ensuite étendues aux autres postes de dépenses des frais de justice.</p>
Objectifs de l'audit	<p>L'objectif de l'audit est de limiter les frais de justice liés au poste « empreintes génétiques ».</p> <p>Pour réduire le coût unitaire des analyses génétiques, l'audit devra proposer des actions concrètes :</p> <ul style="list-style-type: none">• recenser les prestataires ;• en établir une typologie ;• comparer leurs tarifs, leurs modes de facturation, et la qualité de leurs prestations ;• apprécier les possibilités de diminuer les coûts, compte tenu des contraintes juridiques et financières.
Composition de l'équipe d'audit	Inspection générale des finances Inspection générale des services judiciaires Inspection générale des affaires sociales